



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent cinquième session
Point 7.6 de l'ordre du jour provisoire

EB105/39
1^{er} décembre 1999

Questions relevant du Conseil exécutif

Rapport du Président

1. Le présent rapport contient un résumé des questions examinées lors de la retraite qui a réuni les membres du Conseil exécutif à Lyon (France) du 20 au 22 octobre 1999 et, en rapport avec ces discussions, propose des changements aux mandats du Comité de Développement du Programme et du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances du Conseil exécutif.

RESUME DES QUESTIONS EXAMINEES LORS DE LA RETRAITE A L'INTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF

2. La retraite a pu être organisée grâce au soutien généreux du Gouvernement français, de la Ville de Lyon et de l'Agence pour le Développement économique de la Région lyonnaise. Les frais de voyage des membres du Conseil ont été imputés sur le fonds de restructuration du Directeur général.

3. Des exposés ont été faits sur les questions suivantes, qui sont également reflétées dans l'ordre du jour provisoire du Conseil :

- vers un programme d'action stratégique pour le Secrétariat de l'OMS
- priorités du budget programme pour 2002-2003
- travailler dans et avec les pays.

4. Au cours des débats, les membres du Conseil ont souligné la nécessité de pouvoir disposer d'un programme d'action stratégique (ce que l'on entend également par stratégie institutionnelle) et d'un budget programme qui lui serait rattaché. La question a été soulevée de savoir si la stratégie institutionnelle permettrait aux responsables politiques de mieux « vendre » l'OMS dans leur pays. La nécessité d'associer davantage les pays et les Régions a été soulignée.

5. Un bilan des activités relatives aux quatre questions techniques et sanitaires traitées par le Conseil exécutif et l'Assemblée de la Santé en 1999 a été effectué à l'intention des membres du Conseil :

- éradication de la poliomyélite
- convention-cadre pour la lutte antitabac

- stratégie pharmaceutique révisée
- éradication de la variole (destruction des stocks de virus variolique).

6. La poliomyélite, la convention-cadre pour la lutte antitabac et la stratégie pharmaceutique révisée sont inscrites à l'ordre du jour provisoire de la cent cinquième session du Conseil exécutif. Les informations qui ont été données lors de la retraite figurent dans les documents pertinents du Conseil exécutif. En ce qui concerne la variole, les membres du Conseil ont été informés que le Comité consultatif OMS pour la recherche sur le virus variolique, créé en application de la résolution WHA52.10, se réunirait pour la première fois du 6 au 9 décembre 1999.

7. La visite du CIRC et la présentation de plusieurs activités techniques du Centre ont été très appréciées, surtout par les membres du Conseil qui ne connaissaient pas les installations.

8. Un débat a eu lieu sur les méthodes de travail du Conseil, axé surtout sur l'élection du Président (voir document EB105/31) et sur les comités du Conseil exécutif (voir document EB105/32 et section suivante). Les membres du Conseil ont conclu que les retraites étaient utiles et devaient être maintenues, pour autant que des ressources puissent être dégagées.

MODIFICATIONS AUX MANDATS DU COMITE DE DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME ET DU COMITE DE L'ADMINISTRATION, DU BUDGET ET DES FINANCES PROPOSEES PAR LE PRESIDENT

9. Le Comité de Développement du Programme et le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances ont été créés en 1994 en vertu de la résolution EB93.R13, qui définissait leurs fonctions respectives. La fréquence des réunions du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances y était également fixée. La décision EB94(3) précisait encore les méthodes et plans de travail des deux Comités. Compte tenu des changements récents intervenus à l'OMS et de la création de la nouvelle Commission de Vérification des Comptes, un réexamen du mandat des deux Comités s'impose.

10. Au cours des discussions qui ont eu lieu lors de la retraite, les participants ont exprimé le souci que les membres des comités du Conseil soient particulièrement qualifiés pour s'acquitter des fonctions imparties à chaque comité. (D'ailleurs, la résolution établissant le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances précise que ses membres devraient avoir autant que possible, de même que leurs suppléants ou conseillers, une expérience des questions administratives et financières ou des procédures de l'OMS dans ces domaines.) On a exprimé l'avis que le Comité de Développement du Programme et le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances pourraient être fusionnés, et la question de savoir si une réunion du Comité de Développement du Programme était nécessaire les années où le budget n'est pas examiné a été soulevée.

11. Prenant en compte ces considérations, le Président a prié le Secrétariat de préparer un certain nombre d'options pour la révision du mandat des deux Comités. Les mandats couvrent les fonctions, la périodicité des réunions et la composition et sont présentés dans un additif au présent document.

= = =